



VIVRE À LIMOGES-FOURCHES

Votre magazine d'informations municipales

Edition n° 40 - octobre 2025



Salle de classe



Restaurant scolaire

TRAVAUX ÉCOLE DES 4 CHEMINS À LISSY



Vestiaire



Préau

TRAVAUX ÉCOLE LES MERISIERS À LIMOGES-FOURCHES



SOMMAIRE

Mairie Info

Edito - Bilan de la mandature 2020/2026

Travaux été 2025

Mise en sécurité de l'armoire fibre optique

La rentrée scolaire 2025/2026

Le Sivom du Brasson

L'aide à la rentrée scolaire 2025/2026

Elections municipales 2026

Réservation de la salle polyvalente

CAMVS : La maison de l'habitat

CAMVS : Les gens du voyage

Vide-greniers

La kermesse de l'APELLF

Concert Rock, Rythm & Blues

Sortie accrobranche

Le spectacle des écoles à Lissy

Le ciné plein air et le repas partagé

Air Legend

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie au public

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi		14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h	14 h - 16 h
Vendredi		14 h - 16 h
Samedi	11 h 30 - 12 h 30 (permanence des élus)	

TÉL : 01 64 38 87 08

EMAIL : mairie@limogesfourches.fr

SITE INTERNET : www.limogesfourches.fr

PANNEAU POCKET : pensez à installer l'application sur votre smartphone, une notification vous sera envoyée à chaque nouvel événement. Vous pourrez aussi accéder en un clic aux informations et aux alertes publiées.



Mardi 11 novembre 2025 à 10 h 00

Commémoration de l'armistice 1918

Samedi 13 décembre 2025

Concert à l'Eglise St Médard

Vendredi 9 janvier 2026 à 19 h 00

Cérémonie des vœux à la salle polyvalente Les Ormes
Remise des médailles du travail



Edito - Bilan de la mandature 2020/2026



Dans moins de 6 mois, notre mandat d'élus municipaux se terminera.

Durant les 6 années passées, nous avons tenu l'ensemble de nos engagements de campagne.

Nous devons vous rendre compte des actions et investissements réalisés durant cette période.

ACTIONS

- ⇒ Gestion de la crise du Covid (distribution de masques et de gel hydroalcoolique).
- ⇒ Révision du plan local d'urbanisme.
- ⇒ Animation du village : cinéma plein air, Octobre Rose, nettoyage de la commune à l'initiative des jeunes du CMJ et concerts.
- ⇒ Adhésion à la police intercommunale.
- ⇒ Limitation de la vitesse à 30 km/h sur toutes les voiries.

INVESTISSEMENTS

- ⇒ Création d'un city park.
- ⇒ Restauration de l'église (maçonnerie, électricité, chauffage, mobilier et vitraux).
- ⇒ Mise aux normes PMR des arrêts bus et éclairage des passages piétons.
- ⇒ Reprise partielle de l'assainissement, de la voirie et des trottoirs rue de la Procession.
- ⇒ Reprise de l'assainissement, de la chaussée et du trottoir rue de Mauny.
- ⇒ Reprise de l'assainissement, du trottoir et du parking rue du Rozoir.
- ⇒ Amélioration de la sécurité routière : plateau traversant et écluses.
- ⇒ Jeux d'enfants sur les 3 aires.
- ⇒ Enfouissement de lignes électriques HTA, rue de Mauny et rue de Bougainville.
- ⇒ Changement de la plaque commémorative des soldats morts pour la France.
- ⇒ Construction d'un bureau secrétariat, de toilettes PMR et d'une salle d'archives.
- ⇒ Plantations d'arbres rue de Soignolles, rue des Thuyas et sur le stade.
- ⇒ Eclairage extérieur de l'église.
- ⇒ Pose de 5 caméras vidéo surveillance, en complément des existantes, portant ainsi le nombre de caméras à 13.
- ⇒ Trottoirs rue de Bougainville, rue du Parc, rue du château d'eau et rue de la Seigneurie.
- ⇒ Ecran interactif numérique dans la salle du conseil.
- ⇒ Amélioration de la défense incendie sur la ZAE du Bois de l'Erable.
- ⇒ Changement du mobilier du secrétariat accueil de la mairie.
- ⇒ Réfection des 2 logements communaux.
- ⇒ Réfection du bardage du local technique.
- ⇒ Rénovation du pignon sud de la Mairie.
- ⇒ Achat d'un camion benne 3T500.
- ⇒ Réalisation d'un préau et d'un local vestiaire à l'école des Merisiers.
- ⇒ Construction de l'extension du local technique.
- ⇒ Réalisation d'un parcours de santé.

Cette liste est la plus exhaustive possible et rend compte de nos actions et de nos investissements.

L'ensemble de ces investissements représente un montant TTC de **2 820 000 €**.

Durant cette mandature, les impôts communaux n'ont été augmentés qu'une fois et de 2 %.

Travaux été 2025

⇒ Mise en sécurité de l'armoire fibre optique.



⇒ Ravalement du pignon de la mairie.



⇒ Réfection du sol du terrain de tennis.



⇒ Extension de l'école Les Merisiers (vestiaire/préau).



⇒ Création d'un portier vidéo avec digicode pour la mairie et le Sivom du Brasson.



Mise en sécurité du local-armoire technique de distribution/raccordement à la fibre optique

Le local-armoire technique de distribution situé Place Louis Bullot à Fourches subit régulièrement des dégradations, à savoir que la porte d'accès de ce local est régulièrement fracturée et non refermée par négligence des différents intervenants chargés des raccordements des particuliers au réseau fibre.

Aussi, la commune a décidé de renforcer la sécurisation par l'installation d'un système de protection de la porte d'accès au local-armoire technique de raccordement/distribution à la fibre optique. Ce système est verrouillé par un cadenas dont la clé est remise à la mairie.

Aussi, dans la prise de vos rendez-vous avec les opérateurs (Orange, SFR, Bouygues, Free etc..), nous vous demandons de leur préciser que l'ouverture de l'armoire est dorénavant possible sur demande. Leurs techniciens doivent obligatoirement se présenter en mairie :



du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

A noter : la carte nationale d'identité de l'intervenant sera conservée en mairie le temps de l'intervention, un registre des interventions sera tenu en mairie.



La rentrée scolaire 2025/2026



Les portes des écoles du RPI se sont ouvertes pour accueillir 122 enfants de primaires et maternelles.

* Une nouvelle équipe a pris en charge les enfants de l'école primaire de LISSY :

- ⇒ M. **GLAUI** assure désormais la direction de l'établissement et est en charge des CM1-CM2 (25 élèves),
- ⇒ Mme **DAMOUR** est en charge des CE1-CE2 (25 élèves),
- ⇒ Mme **ANGUÉ** est en charge des CP et CE1 (25 élèves) et logés dans les locaux neufs ouverts à la rentrée des vacances de printemps.

* L'équipe pédagogique de LIMOGES-FOURCHES continue d'assurer l'encadrement des enfants de maternelle :

- ⇒ Mme **LEPICIER** assure la direction de l'établissement en charge des sections de MS-GS (24 élèves),
- ⇒ Mme **CAMBON** est en charge des sections de PS-MS (24 élèves) et M. **RISTIC** assure son remplacement le lundi.

Les enfants ont pu découvrir les travaux réalisés à l'école Les Merisiers pendant l'été : sas d'accès au bloc sanitaire, vestiaire et préau couvert pour faciliter les activités extérieures à l'abri des intempéries en mauvaise saison.

Le Sivom du Brasson

L'équipe du SIVOM

Depuis début 2025, Madame **Tiffany LAWSON** assure le secrétariat du SIVOM et s'y consacre :

- * en présentiel les lundi et jeudi de 12 h 30 à 16 h, les mardi et vendredi de 12 h 30 à 17 h 30,
- * en permanence téléphonique le mercredi de 12 h à 15 h au 09 60 40 73 28.

Monsieur **Stéphane REQUENA** supervise le bon fonctionnement des installations des écoles et assure l'entretien des espaces extérieurs. Madame **Leloucha AISSAOUI** assure l'entretien ménager de l'école des Quatre Chemins.

L'équipe d'animatrices est encadrée par Monsieur **COTTENS Jérémy** qui assure la charge du bon déroulement de la restauration et de la garderie. L'équipe est composée de Mesdames **CORREIRA Ingrid**, **GENEVRIER Céline**, **GOMES FLORES Ana**, **MASSOULÉ Gaëlle**, **PIRES Marie-Christine**.

Mesdames **BASROGER Sylvie** et **VERHEYDEN Beata** assurent les fonctions d'ATSEM à l'école Les Merisiers.



La restauration scolaire

Après réception définitive des locaux dont les quelques réserves exprimées ont été levées, le restaurant scolaire a ouvert ses portes le 1^{er} septembre. Une formation de l'ensemble de l'équipe s'est déroulée le 2 juillet animée par un intervenant professionnel rompu aux règles de fonctionnement de la restauration en « liaison froide ».

Le prestataire choisi est la Société **CONVIVIO** connue pour sa fourniture de repas aux classes maternelles à Limoges-Fourches. Le restaurant de 177 m² peut accueillir 100 enfants.

Toutes précisions relatives aux modalités d'accès, de tarif et de fonctionnement ont été indiquées dans le « dossier de rentrée scolaire » remis en juin aux parents.

La garderie

Les horaires et tarifs demeurent inchangés soit, le matin de 7 h à 8 h 40/le soir de 16 h 50 à 19 h.

La garderie occupe désormais deux espaces :

- ⇒ le préau pour les enfants de primaire,
- ⇒ une salle de 66 m² dans l'extension où ils bénéficient de plus de calme après une longue journée.



L'aide à la rentrée scolaire 2025/2026

L'aide à la rentrée scolaire attribuée aux parents d'élèves scolarisés dans un établissement d'enseignement secondaire a été reconduite. Cette aide est de 60 euros par élève concerné.



Elections municipales 2026 :

Nouvelles modalités de scrutin applicables aux communes de moins de 1000 habitants

Les nouvelles élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2026.

La loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants est parue fin mai.

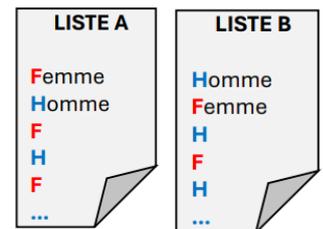
• Généralisation du scrutin de liste paritaire

⇒ **Fin du panachage** : en mars 2026, les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). **Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste.** Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

⇒ **Respect de la parité** :

* La liste des candidats est obligatoirement composée **alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

* Deux options : soit la tête de liste est une femme (F), soit un homme (H).



⇒ **Respect de l'effectif** : la liste peut comprendre :

* soit autant de candidats que de sièges à pourvoir : **effectif légal prévu par la loi,**

* soit jusqu'à deux candidats de plus que l'effectif légal : **candidats supplémentaires,**

* soit jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal : **liste réputée complète.**

Exemple à <i>Limoges-Fourches</i> :	Taille des communes	Nombre de candidats sur la liste				
	De 500 à 999 habitants	Au moins		Au plus		
		13	14	15	16	17
		Incomplète tolérée		Effectif légal	Candidats supplémentaires	

• Dépôt de candidature et délais

⇒ pour le premier tour, le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18 h 00,

⇒ pour le second tour, le mardi qui suit le premier tour, à 18 h 00.

• Une répartition en 3 étapes

⇒ **L'attribution de la prime majoritaire** : la liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges à pourvoir.

⇒ **La répartition à la représentation proportionnelle** : les sièges restants sont répartis entre toutes les listes présentes au second tour, y compris la liste arrivée en tête.

⇒ **La répartition des sièges, éventuellement restants, selon la méthode de la plus forte moyenne** : les derniers sièges restants sont ensuite attribués selon la règle de la plus forte moyenne.



Réouverture de la salle polyvalente Les Ormes

Réservez dès maintenant !

La municipalité a le plaisir de vous informer que la salle polyvalente Les Ormes est de nouveau ouverte à la location !

La salle polyvalente est louée exclusivement aux habitants des communes de **Limoges-Fourches** et de **Lissy**.

L'utilisation de la salle s'effectue dans le respect des manifestations déclarées et des capacités d'accueil mentionnées, **soit 80 personnes maximum**.

Les demandes de réservations doivent être faites auprès de la mairie au moins 2 mois avant la date souhaitée par mail à l'adresse suivante : mairie@limogesfourches.fr

Tarifs de location

<u>PRENEURS</u>	<u>ARRIVÉE DATE ET HEURE</u>	<u>DÉPART DATE ET HEURE</u>	<u>PRIX</u>
Habitants de Limoges-Fourches	Samedi 8h00	Dimanche 9h00	300 €
		Dimanche 18h00	450 €
Habitants de Lissy	Samedi 8h00	Dimanche 9h00	450 €
		Dimanche 18h00	600 €
Habitants de Limoges-Fourches	Dimanche 8h00	Dimanche 20h00	200 €
Associations de Lissy	Journée de la semaine de 8h00	Journée de la semaine 00h00	120 €
Entreprises de Limoges-Fourches	Journée de la semaine 13h00	Journée de la semaine 20h00	150 €



Maison de l'habitat :

vosre nouveau service sur le logement

Lundi 2 juin, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a officialisé l'ouverture de la Maison de l'habitat Melun Val de Seine, un guichet unique qui vous accompagne, gratuitement, sur tous les sujets liés au logement.

Ouverte à tous les habitants de l'Agglomération, la Maison de l'habitat est le service à connaître si vous êtes propriétaire, locataire, copropriétaire, primo-accédant ou si vous souhaitez simplement obtenir des informations et des conseils sur le logement et les aides existantes.

Sur rendez-vous, des conseillers vous apportent leur expertise gratuite et indépendante sur de nombreux thèmes : rénovation énergétique de votre logement, location, accès à la propriété, information sur le fonctionnement des copropriétés ou encore sur le logement des jeunes de 18 à 30 ans. Service public officiel, la Maison de l'habitat ne commercialise aucun service, ni travaux et elle vous accompagnera de manière objective.

En parallèle, la Maison de l'habitat proposera tout au long de l'année des animations thématiques destinées à différents publics pour mieux comprendre les enjeux du logement. Rendez-vous sur notre site internet pour découvrir le programme des animations.

Prendre rendez-vous : par téléphone au 01 64 79 25 53, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h.

Pour tout autre renseignement : maison-habitat@camvs.com /melunvaldeseine.fr



Les gens du voyage

Installation illicite des gens du voyage : quelle est la procédure d'évacuation ?

Dans certaines communes, il arrive que des groupes de gens du voyage s'installent sans autorisation sur des terrains publics ou privés.

Cette situation peut susciter des interrogations légitimes chez les habitants. Il est important de rappeler le cadre légal et les démarches possibles à l'échelle de notre commune pour rétablir une situation conforme au droit.

Que dit la loi ?

Lors qu'un groupe de gens du voyage s'installe sans autorisation sur un terrain, cela constitue une occupation illicite. Toutefois, les collectivités ne peuvent pas procéder elles-mêmes à l'évacuation : cette action relève de la compétence de l'Etat.

Le rôle de la communauté d'agglomération

Depuis la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, **la communauté d'agglomération peut, en cas d'occupation illicite sur le territoire d'une commune de moins de 5 000 habitants, solliciter le Préfet afin qu'il engage une procédure d'évacuation forcée.** En effet, ces communes ne sont pas concernées par le schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage.

La procédure d'évacuation forcée

A l'appui de la plainte du propriétaire et d'un rapport des forces de l'ordre, le Président de la communauté d'agglomération peut demander au Préfet de mettre en œuvre une procédure administrative d'évacuation. Le Préfet, après vérification de la situation, peut alors mettre en demeure le groupe de quitter les lieux dans un délai court et si nécessaire, ordonner l'évacuation du site en mobilisant les forces de l'ordre.

Pourquoi une telle procédure ?

Cette procédure vise à concilier le respect des droits de chacun : celui des gens du voyage à disposer d'aires d'accueil dignes et celui des habitants, collectivités ou propriétaires de voir leurs terrains protégés contre des installations illégales. Elle permet d'agir de manière rapide et encadrée, tout en respectant les obligations légales.

Face à une installation illicite, la communauté d'agglomération dispose donc d'un levier pour faire respecter le droit, dans le dialogue mais aussi dans l'action. La coopération entre les collectivités et l'Etat est essentielle pour garantir une gestion équilibrée et juste de ces situations sensibles.



Vide-greniers

Dimanche 18 mai 2025



La Kermesse de l'Association
des Parents d'élèves de Lissy
et Limoges-Fourches

Vendredi 6 juin 2025 à Limoges-Fourches





Concert Rock, Rythm & Blues

Samedi 7 juin 2025

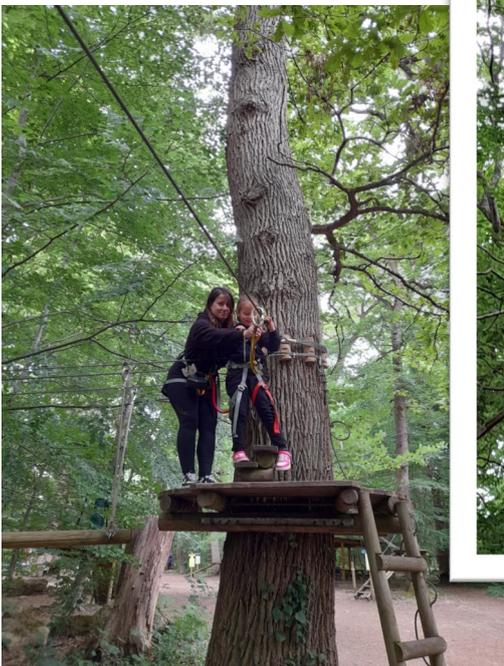


B-Pulse



Sortie accrobranche

Samedi 7 juin 2025





Le spectacle des écoles à Lissy

Vendredi 13 juin 2025



Le ciné plein air et le repas partagé

Samedi 28 juin 2025





Air legend

6 et 7 septembre 2025



Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne sur le site de [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Cette démarche est accessible aux citoyens français et européens âgés d'au moins 18 ans.
L'inscription sur les listes électorales est **gratuite**.

Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune et votre demande d'inscription ne sera pas transmise.



Pour les élections municipales 2026, la date limite des inscriptions sur les listes électorales est fixée au vendredi 6 février 2026 inclus.

Rédaction : Philippe CHARPENTIER, Aline COUDERC,
Bernard HOMBOURGER, Valérie LECONTE, Céline LEVALLOIS,
Fabienne VANDEWINCKELE,

Réalisation : Sandrine MORVAN

Tirage : 300 exemplaires

Directeur de publication : Philippe CHARPENTIER

IMPRIME PAR GEN CONTACT

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MAIRIE

11, place de l'Eglise

77550 LIMOGES-FOURCHES